



MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone : 01.45.94.74.74
Télécopie : 01.45.94.78.40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mars 2010, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLÉ, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire,
Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. DUPRÉ,
Mme BRÉART, Maires Adjoints.

M. TROUDART, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI, Mme PERRU, M. STHOREZ, Mme PARREIRA, M. CORTEZ, Mme BORDUY, Mme LERFEL, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Mme GONZALEZ, pouvoir à Mme LALY
M. JARJANETTE, pouvoir à M. SALVADOR
M. BOUSLAMA, pouvoir à Mme SCHNEIDER
Mme DANIEL, pouvoir à M. MINÉO
Mme BINAGHI, pouvoir à M. AURIOL

ETAIT ABSENTE

Mme MACHADO



Secrétaire de Séance :

Madame LERFEL Johanna a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2010

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2010 est approuvé à l'UNANIMITE.

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE IMPÉPERSONNELLEMENT A M. LE MAIRE,
HOTEL DE VILLE, 14, AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC, 94433 CHENNEVIÈRES S/ MARNE CEDEX.

1 – BUDGET PRIMITIF 2010- VOTE DES IMPOSITIONS À COMPRENDRE DANS LES RÔLES GÉNÉRAUX DE L'EXERCICE EN COURS

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Monsieur HAEMMERLÉ présente le budget primitif 2010, équilibré en dépenses et en recettes à :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 6.950.000 Euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT : 22.190.000 Euros

Sur proposition de Monsieur BARNAUD, le Conseil Municipal décide d'examiner par chapitre le budget primitif 2010.

Conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal vote le budget par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à la **MAJORITÉ**,

APPROUVE le projet du Budget Primitif 2010, ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DÉPENSES – TOTAL DE LA SECTION : 22.190.000 Euros

- **Chapitre 011-** Charges à caractère général : 6.602.500 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, M. BARNAUD,
Mme DIRRINGER
- **Chapitre 012-** Charges de personnel : 11.623.000 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
M. BARNAUD
- **Chapitre 014-** Atténuation de produits : 2.000 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL, Mme
BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
ABSTENTION : Mme DIRRINGER, M. BARNAUD
- **Chapitre 65-** Autres charges de gestion courante : 1.311.200 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
M. BARNAUD,
- **Chapitre 66-** Charges financières : 650.000 Euros
POUR : 25
ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Chapitre 67-** Charges exceptionnelles : 76.100 Euros
POUR : 25
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA

- **Chapitre 023-** Virement à la Section d'Investissement : 1.170.000 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
ABSTENTION : Mme DIRRINGER, M. BARNAUD
- **Chapitre 042-** Opérations d'ordre de transfert entre sections : 755.200 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA,
ABSTENTION : Mme DIRRINGER, M. BARNAUD

SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES – TOTAL DE LA SECTION : 22.190.000 Euros

- **Chapitre 013-** Atténuation de Charges : 79.000 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
ABSTENTION : Mme DIRRINGER, M. BARNAUD,
- **Chapitre 70-** Produits des services : 1.218.000 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL, M. BINAGHI,
M. GHOUALI, M. DJEBARA
ABSTENTION : M. BARNAUD, Mme DIRRINGER
- **Chapitre 73-** Impôts et Taxes : 14.727.000 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
M. BARNAUD
- **Chapitre 74-** Dotations Subventions et Participations : 4.360.900 Euros
POUR : 25
ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Chapitre 75-** Autres produits de gestion courante : 205.000 Euros
POUR : 25
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Chapitre 77-** Produits exceptionnels : 88.141,49 Euros
POUR : 25
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Reprise de l'Excédent de Fonctionnement 2009 :** UNANIMITÉ 1.511.158,51 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES – TOTAL DE LA SECTION : 6.950.000 Euros
DONT RAR N-1 : 770.966,07 Euros

- **Chapitre 20-** Immobilisations incorporelles : 123.930 Euros
POUR : 23
CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, M. BARNAUD,
Mme DIRRINGER

- **Chapitre 21-** Immobilisations corporelles : 2.082.403,93 Euros
 POUR : 23
 CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
 M. BARNAUD
- **Chapitre 23-** Immobilisations en cours : 2.672.000 Euros
 POUR : 25
 ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA,
- **Chapitre 16-** Emprunts et Dettes : 890.000 Euros
 POUR : 30
 ABSTENTION : M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Chapitre 020-** Dépenses imprévues : 410.000 Euros
 POUR : 25
 CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI
 ABSTENTION : M. DJEBARA
- **Chapitre 041-** Opérations patrimoniales : 700 Euros
 POUR : 23
 ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
 M. BARNAUD

SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES – TOTAL DE LA SECTION : 6.950.000 Euros
DONT RAR N-1 : 313.700 Euros

- **Chapitre 13-** Subventions d'investissement reçues : 210.000 Euros
 POUR : 25
 ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Chapitre 16-** Emprunts et dettes assimilées : 3.740.000 Euros
 POUR : 23
 CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
 M. BARNAUD
- **Chapitre 10-** Dotations, fonds divers et réserves : 579.779,65 Euros
 POUR : 25
 ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Chapitre 021-** Virement de la section de fonctionnement : 1.170.000 Euros
 POUR : 25
 ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA
- **Chapitre 040-** Opérations d'ordre de transfert entre sections : 755.200 Euros
 POUR : 23
 ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
 Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
 M. BARNAUD

- **Chapitre 041- Opérations patrimoniales :** 700 Euros
POUR : 23
ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER
M. BARNAUD

- **Reprise de l'excédent d'investissement 2009 :** 180.620,35 Euros
POUR : 23
ABSTENTION : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
M. BARNAUD

2 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX. ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par :

23 Voix POUR,

9 Voix CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD

DÉCIDE de porter les taux des taxes communales, pour 2010 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'Habitation	14,42 %
- Taxe Foncier Bâti	14,42 %
- Foncier Non Bâti	38,55 %

3 – RAPPORT ANNUEL RÉCAPITULATIF SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS CONCLUS- ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel récapitulatif sur l'exécution des marchés conclus pendant 2009.

4 – INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS- ANNÉE 2009

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ**,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, de fixer l'indemnité mensuelle représentative de logement allouée aux instituteurs non logés, au titre 2009, à 218,70 Euros.

5 – PERSONNEL COMMUNAL- Création d'Emplois Saisonniers

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Afin de faire face au surcroît de travail des services espaces verts et bâtiments, durant la période estivale 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ par :

23 Voix POUR,

2 Voix CONTRE : Mme DIRRINGER, M. BARNAUD,

7 ABSTENTIONS : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA

APPROUVE la création de postes pour la période estivale 2010 ainsi qu'il suit :

- 2 postes en juin
- 4 postes en juillet
- 4 postes en août

6 – PERSONNEL COMMUNAL- Création de poste

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Afin de permettre la promotion d'agents ayant passé avec succès les épreuves de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ par :

23 Voix POUR

1 Voix CONTRE : M. TERDJMAN

8 ABSTENTIONS : M. AURIOL, M. MINÉO, ^{Mme DANIEL} Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD

APPROUVE la création d'un poste de Rédacteur Territorial.

7 – SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE - ADHÉSION DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, SÈVRES, ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC POUR LES COMMUNES DE BIÈVRES, JOUY-EN-JOSAS, LES LOGES-EN-JOSAS ET VIROFLAY

Rapporteur : Monsieur GROUZELLE- Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France des communes de : Boulogne-Billancourt, Sèvres, et de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay

8 – ASSOCIATIONS LOCALES- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES- ANNÉE 2010

Rapporteur : Monsieur SALVADOR- Maire-Adjoint

La Commission « Associations, Centre Social, Jeunesse » s'est prononcé sur les attributions de subventions municipales aux associations locales le 12 février 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'attribution des subventions municipales aux associations locales pour l'année 2010, selon le tableau ci-joint, en annexe.

9 – CENTRE OMNISPORTS DE CHENNEVIÈRES- CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNÉE 2010

Rapporteur : Monsieur SALVADOR- Maire-Adjoint

L'Association « Centre Omnisports de Chennevières » bénéficiant d'une subvention municipale de 92.500 euros pour l'année 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTÉ les termes du projet de convention entre la ville de Chennevières-sur-Marne et l'association « Centre Omnisports de Chennevières ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention.

10 – CLASSE DE DÉCOUVERTE 2009/2010- INDEMNITÉ ALLOUÉE AUX ENSEIGNANTS

Rapporteur : Madame LALY- Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

FIXE à 21,89 Euros, l'indemnité journalière versée aux enseignants accompagnant leurs élèves en classe de découverte, pour l'année scolaire 2009/2010.

11 – RESTRUCTURATION DU SECTEUR PETITE ENFANCE- TRANSFORMATION DE LA HALTE GARDERIE « JEAN DEPLUS » EN MULTI ACCUEIL COLLECTIF

Rapporteur : Madame SCHNEIDER- Maire-Adjoint

Le 26 janvier 2010, la Commission « Santé et Petite Enfance » s'est prononcée favorablement sur le projet de transformation de la halte garderie « Jean Deplus » en multi accueil, avec accueil en journées complètes, de 8 H 00 à 18 H 00 pour quinze places. Sera également proposé, un accueil par demi-journées de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 00 pour cinq places. Le projet définitif sera présenté au Comité Technique Paritaire puis pour validation au Conseil Municipal du mois de juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

ADOpte le principe de transformation de la halte garderie « Jean Deplus » en multi-accueil.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et tout autre partenaire financier, pour la restructuration du secteur petite enfance.

PRÉCISE que le projet définitif sera présenté au Comité Technique Paritaire puis validé au Conseil Municipal du mois de juin.

DIT que la dépense s'élevant à 139.000 Euros est inscrite au Budget Primitif de la ville.

12- DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL- DEMANDE DE DÉLIMITATION D'UN PÉRIMÈTRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL (PUCE)

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

La loi du 10 août 2009 relative aux dérogations au principe du repos dominical a adopté les règles d'ouverture des commerces le dimanche, afin de tenir compte des évolutions des besoins de la population.

L'article 2 de la loi crée un nouveau dispositif de dérogation au repos dominical pour les établissements de vente au détail, dans les zones commerciales qualifiées de « périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE) ».

La ville est saisie de deux demandes de commerces situés au Forum de l'Habitat, visant à la création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnelle.

Compte-tenu des habitudes existantes de fréquentation de fin de semaine des commerces de ce secteur et notamment une consommation dominicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par,

23 Voix POUR,

9 Voix CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du Préfet, la création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnelle sur la zone commerciale, qui regroupe les enseignes du forum de l'habitat, de la Clé des marques et le secteur autour de kiloutou.

13 – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX

- Extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle sise 95, rue Aristide Briand
- Extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle sise 103, rue d'Amboile
- Extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle sise 20, rue du Général de Gaulle
- Extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle sise 76, rue du Général de Gaulle

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ- Maire-Adjoint

Par délibération du 16 septembre 2009, le Conseil Municipal a institué la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITÉ**,

DÉCIDE de mettre à la charge des bénéficiaires des permis de construire ci-dessous, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à leur alimentation :

- 95, rue Aristide Briand : 5.734,93 Euros hors taxe
- 103, rue d'Amboile : 1.811,70 Euros hors taxe
- 20, rue du Général de Gaulle : 2.025,79 Euros hors taxe
- 76, rue du Général de Gaulle : 18.499,49 Euros hors taxe

PRÉCISE que la recette correspondante sera imputée au budget.

14 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME-EMPLACEMENTS RÉSERVÉS n° 16 ET 17

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ- Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par,

21 Voix POUR

9 Voix CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD

2 ABSTENTIONS : M. GROUZELLE, M. DELLA-MUSSIA

APPROUVE la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en ce qu'elle porte sur la réduction de l'emplacement réservé n°16 pour l'élargissement de la rue de Bry à 10m, sur les parcelles AV n° 63, AV n° 410 et AV n° 461. Sur cette portion, l'emplacement réservé est supprimé.

APPROUVE la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en ce qu'elle porte sur la réduction de l'emplacement réservé n° 17 pour l'élargissement de la rue de Bry à 8 m, de la parcelle AH n° 369 à la parcelle AH 372 comprise. Sur cette portion, l'emplacement réservé est supprimé.

PRÉCISE que la délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme

15 – PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFÉRENTIELS CONSÉCUTIFS A LA SÉCHERESSE ET A LA RÉHYDRATATION DES SOLS

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ- Maire-Adjoint

Par l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2001, Le Préfet a prescrit l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Le projet de Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été transmis pour avis du Conseil Municipal, le 9 février 2010. Il a pour but de protéger les administrés face aux risques liés aux mouvements de terrain en assurant leur information et préconise le respect de règles constructives pour les bâtiments situés en zone exposée aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles afin d'éviter ou limiter les conséquences des sinistres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITÉ**

ÉMET un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrain, différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

16 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET AUTRES LIEUX PUBLICS- DROITS DE VOIRIE, - FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2010

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ- Maire-Adjoint

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITÉ**.

FIXE les droits de voirie pour l'année 2010 selon les types d'occupation du domaine public selon le tableau joint en annexe 2.

17 – DÉCISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ Maire

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, modifiée le 7 décembre 2009, comme suit :

Décision Municipale n° 04/10 du 27 janvier 2010

Approbation du Contrat d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour adaptation au projet de la Voie Desserte Orientale

Décision Municipale n°05/10 du 3 février 2010

Approbation d'un contrat d'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales.

Décision Municipale n° 06/10 du 9 février 2010

Contrat de location et de maintenance de la machine à affranchir située à l'accueil.

Décision Municipale n° 07/10 du 9 février 2010

Marché relatif à l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse et tricolore, travaux connexes et entretien des réseaux.

Prolongation de la durée d'exécution du marché pour assurer la continuité du service notamment le temps qu'un nouveau prestataire puisse être désigné suite à la consultation lancée sur appel d'offres en vue du renouvellement dudit contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

NB : Le Compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe.

B. HAEMMERLÉ

Maire



MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE



Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone : 01.45.94.74.74
Télécopie : 01.45.94.78.40

AVIS

Dans sa séance du 11 mars 2010, le Conseil Municipal a adopté les propositions du Budget Primitif 2010.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le public est informé :


- des données synthétiques suivantes sur la situation financière de la Commune :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	1.160,57
Produit des impositions directes/population	505,81
Recettes réelles de fonctionnement/population	1.184,29
Dépenses d'équipement brut/population	279,38
Encours de la dette/population	868,68
D.G.F./Population	154,63
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57,36 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	102,04 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	102,30 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	23,59 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	73,35 %

- de la mise à disposition du Budget Primitif 2010 à compter du 6 avril 2010 à

- à l'Hôtel de Ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - tous les jours de 15 H 00 à 17 H 00.

Chennevières-sur-Marne, le 15 mars 2010

B. HAEMMERLÉ

 Maire de Chennevières-sur-Marne

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE IMPERSONNELLEMENT A M. LE MAIRE,
HOTEL DE VILLE, 14, AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC, 94433 CHENNEVIÈRES S/ MARNE CÉDEX.